

Puisse encor, Monseigneur, notre prière ailée,  
 Messagère d'amour vers le ciel envolée,  
 Plus fervente aujourd'hui, obtenir du Seigneur,  
 Les dons qu'Il n'accorde qu'aux élus de son cœur.

### LA MOTION MOLLOY A LA LEGISLATURE CONCERNANT LA QUESTION SCOLAIRE.

La situation scolaire des Catholiques de Winnipeg et de Brandon est intolérable. Une loi injuste les oblige à payer pour des écoles auxquelles leur foi et leur conscience leur défendent de confier leurs enfants. Les commissions scolaires de ces villes reçoivent l'argent des Catholiques et ne leur donnent rien en retour. Elles l'emploient à l'instruction des enfants protestants, tout en sachant bien que les Catholiques sont obligés de se saigner à blanc pour établir et entretenir des écoles dans lesquelles leurs enfants puissent une éducation conforme à leur foi et à leur conscience. Voilà l'odieux de la situation. Toute âme juste et honnête ne peut s'empêcher de le ressentir. Ce qu'il y a de plus navrant et ce qui cause les plus vives inquiétudes, c'est que la plupart des paroisses soumises à ce régime n'y peuvent plus tenir. Telles, par exemple, les paroisses allemande, polonoise, ruthène, canadienne-française et anglaise ( celle de l'Immaculée-Conception ) de Winnipeg.

Toute motion dans l'assemblée législative de Winnipeg tendant à améliorer cet état de choses est évidemment chose excellente en soi, mais pour qu'une telle motion soit vraiment sérieuse et ait chance de succès, il faut d'abord une entente préalable entre les quatre députés catholiques et les députés amis de la justice et soucieux des droits naturels et constitutionnels des Catholiques. C'est ce dont M. William Molloy, député de La Vérendrye, n'a pas tenu compte dans une motion qu'il a proposée à la Chambre pour faire rayer l'article 220 de l'Acte Scolaire manitobain. N'ayant pu trouver un *secondeur* qui votât avec lui, il n'en a pas moins persisté à présenter sa motion quand même. S'il avait l'intention d'aider la cause catholique en agissant ainsi, il faut reconnaître qu'il s'y est fort mal pris et qu'il a complètement échoué. Le vote unanime de l'assemblée contre la motion n'a fait que démontrer combien la députation redoute l'opinion publique sur cette question et combien il importe que le voté catholique de la province entière s'unisse pour obtenir un remède à une véritable détresse.

L'attitude de M. Joseph Bernier, député de Saint-Boniface, relative à cette motion, a été diversement appréciée. Nous n'hésitons pas à dire que, dans les circonstances, il était pleinement justifiable de refuser de la seconder, puisque les deux partis politiques étaient décidés à la rejeter en bloc. Un coup de fusil tiré inutilement et au